

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

numéro
CM_241218_04

L'an deux mille-vingt quatre, le dix huit décembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	24
vote	
pour	24
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSCH, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE.

Absents avec pouvoirs :

Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY à Edith POMAREDE, David DRUART à Didier KOEHLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Françoise CAUVY à Damien ROUQUETTE.

Absents :

Ahmed KASSOUH, Fatiha ENNADIFI, Izia GOURMELON, Magali STADLER, Marie Pierre CAUMES.

OBJET : Reprise des concessions funéraires situées au cimetière de Lodève

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L. 2223-17,

VU le règlement du cimetière de Lodève ,

VU le procès-verbal de constatation de l'état d'abandon des concessions en date du 27 mai 1994 ,

CONSIDÉRANT que les formalités prévues par la loi pour la reprise des concessions funéraires situées aux emplacements llot H n°3 – 4 – 7 – 8 – 177 – 185 en l'état d'abandon ont été respectées.

Où l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** la reprise des concessions funéraires désignées dans le procès-verbal de constatation,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** l'exhumation des restes mortuaires qui pourraient être présents dans ses concessions, avec respect et dignité, et leur transfert dans l'ossuaire communal,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 4 : IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal, chapitre 21,
- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20241219-lmc115248B-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/24
Date de publication : 25/12/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le dix neuf décembre deux mille vingt-quatre

Le Maire,

Gaëlle LEVEQUE

Signé électroniquement par:

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL

DE CONSTATATION

L'AN mil neuf cent Quatre Vingt Quatorze le 27 Mai
à : Quatorze heures trente

NOUS : MARTINEZ Gilbert, Brigadier Chef
Chef de Poste Police LODÈVE

Agent de Police Judiciaire en résidence à : LODÈVE 34700

Agissant sur requête de Monsieur HUGOUNENC Henri,
Adjoint au Maire, chargé de l'Etat civil.....

Vu l'article R 361-21, l'article 361-22 et suivant d
code des communes,.....

Nous sommes rendu au Cimetière Communal, sis à LODÈVE
avenue Paul Teisserenc, où, étant, avons effectué un
contrôle systématique des tombes du cimetière vieux.

Au cours de cette visite, avons constaté l'état
d'abandon et de déshérence des tombes dont les
caractéristiques sont mentionnées ci-après :

87
41

44
47
48
49

485

400
H202

- N° 277/264 Famille CONNES-HOLMIERE et SAUMADE.
- N° 275/263 Famille RABEJAC
- N° 273/262 Famille LAPEYRE Agathe née MONTFORT
- N° 271/261 Famille Benjamin CUGNENC
- N° 265/258. Famille Edouard PALOUZIE
- N° 253/601 Famille DELMAS et DURAND
- N° 257/254 Famille Antoine BERNARD
- N° 149/160 Famille GASBON *Goubin*
- N° 529/507 Famille non Identifiée *Bonneville*
- N° 241/156 Famille FULCRAND-CURAN
- N° 223/... Famille Jules MARTIN *à Lugagne sur May*
- N° 645 Famille BISSET-BASCOU
- N° 209/139 Famille LACAS-KAWALUFTRE
- N° 207/138 Famille CAYZAC et MAUREL
- N° 175/211 Famille Melle SEVERAC
- N° 165/347 Famille CASTIN-JOURDAN
- N° 169/118 Famille HUGOUNENC-LUGAGNE
- N° 163/113 Famille CHAPPELLE-DUVIOL
- N° 162/110 Famille ARNAUD-BRINGUIER
- N° 159/109 Famille VERGNES François
- N° 205/440 Famille LUGAGNE Mathieu
- N° 201/125 Famille MARTIN né POUZENC
- N° 735/898 Illisible



N° 747/925	Famille CHRISTOL Julie
N° 743/919	Famille BELLOC Antonin
N° 365/292	Famille GRIMAL-VIGOUREL
N° 363/293	Famille BERTHOMIEU Louis
N° 355/297	Famille GALTIER Etienne
N° 435/755	Non Identifié
N° 441/748	Non Identifié
N° 443/750	Famille MAILLET
- N° 187/128	Famille GROS Elia NELLET - <i>Plot I 9</i>
N° 183/126	Famille MENARD Alphonse - <i>Plot I 9</i>
N° 191/125	Famille MARTIN Edmond - <i>Plot I 94</i>
N° 179/125	Famille CLINCHARD Gabriel - <i>Plot I 9</i>
N° 157/107	Famille FROMENTI
N° 153/106	Famille CONSTANT
N° 145/102	Famille BLANC André-MARTIAL August
N° 146/121	Famille POUZENC J. Jacques
N° 139/99 -	GERMANN-CREBASSA-CONNES-JOURDAN
N° 135/68	Famille Antoine LAGARDE Ainé
N° 135/64	Famille VILLARET
N° 133/385	Famille BOYER
N° 431/494	Famille MESSINE
N° 125/40	PASCAL et CROUZET- PASCAL
N° 93/372	Famille OLIVER
N° 111/20	SALZENAI-PLANCHER Magnon
N° 101/6	Famille ANDRE Adéle
N° 99/4	Famille BOUSQUET Ferdinand
N° ...3	FULCRAND MATHIEU (entre 99 à 653)
N°	ALINGRY Pierre (entre 99 à 653)
N° 328/11	Famille ARNAUD (Chapelle)
N° 724/13	Famille PUECH et MARTIN (Chapelle)
N° 724/17	ALPHONZE Jean-FOURNIER Eugéne
N° 321/82	Famille ROUVIERE Lucien (Chapelle)
N° 327/38	Famille ROUX-SALLES
N° 328/90	Famille REYNES
N° 702/41	Famille BARRIERE
N° 700/40	Famille ALEXIS-CASTAN
N° 698/472	TRINQUIER-ROUSSALIT
N° 335/104	Famille PRIVAT
N° 694/45	Famille HUGOUNENQ Pascal
N° 684/51	Famille BRAL René



N° 710/347	Famille CROUZET Fulcran et Elisa ^{FS}
N° 126/350	Famille Capitaine VICTOR
N° 654/130	MARTEL Antoine et CASTEL
N° 666/70	MASSICOT Georges et DUPIN Emilie
N° 652/80	Famille DAUDE Joseph
N° 704/38/39	CROUZET née GOT
N° 650/81	Famille PALOUZIER Eugène
N° 648/82	Famille ROUX Antoine
N° 154/565	Famille NOUGUIER
N° 642/87	Famille MAZEL (Chapelle)
N° 614/430	LASGOUTTES- GAUFFRES
N° 612/429	Famille BAUMEL Fulcran
N° 708/36	Famille VIGOUREL Pierre Hypolite
N° 792/417	Famille TRINQUIER Gabriel
N° 564/405	Famille SECONDY Eugène
N° 540/391	Famille HERRARD Charles (Chapelle)
N° 506/452	Famille COSTES-CHARRON
N° 598/478	Non Identifié
N° 480/350	Famille POULENC
N°	BERNARDE RIFFIS (entre 482/49 et 510)
N° 464/632	Famille VIGOUROUX Fulcrand
N° 113/23	Famille BONNAFE Antoine
N° 77/303	Famille FAUX Augustin (Chapelle)
N° 716/29	Famille COUDERC Absia (Chapelle)

(107)
(108)
(109)
(110)



Troisième et dernier Feuille

CLOTURE ET TRANSMISSION : Dont acte clos et transmis à
Monsieur LE MAIRE DE LODEVÉ 34700
Au jour, heure et an ci-dessus mentionnés.

Le Brigadier Chef
Chef du Poste de Police



Gilbert MARTINEZ